



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

153^e Assemblée de l'UIP

Arusha
(République-Unie de Tanzanie)
5-9 octobre 2026



Communiqué d'Arusha

Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des populations locales grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances

*que la 153^e Assemblée de l'UIP a fait sien
(Arusha, 9 octobre 2026)*

Nous, parlementaires du monde entier réunis à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, à l'occasion de la 153^e Assemblée de l'UIP, réaffirmons que la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des populations locales se complètent et sont essentiels pour instaurer la confiance dans les institutions publiques et pour promouvoir le bien-être et le développement de sociétés pacifiques.

Des institutions efficaces, responsables, inclusives et transparentes créent les conditions nécessaires pour que les populations puissent exercer leurs droits et participer aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. Dans le même temps, lorsqu'elles sont dotées de moyens d'agir, les populations apportent aux institutions un vécu, des connaissances et des capacités d'innovation qui peuvent les aider à répondre plus efficacement aux besoins de chacun. La mobilisation des populations est un puissant moyen de créer des liens entre les individus, tant au niveau local que dans certains groupes de la société, notamment les groupes sous-représentés et marginalisés. La démocratie commence au niveau local et se renforce lorsque la voix de chaque personne est prise en compte dans les processus décisionnels à tous les niveaux.

Il incombe aux parlements de combler le fossé entre les populations locales et les institutions, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier à l'objectif de développement durable 16 relatif à la paix, à la justice et à des institutions efficaces. Face aux pressions croissantes – notamment les rapides évolutions technologiques, la violence et les conflits, l'aggravation des inégalités, le recul des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, ainsi que les crises sociales, économiques, climatiques et environnementales qui se chevauchent –, nous estimons que notre rôle, et même notre priorité, est d'investir dans des initiatives et des mesures qui favorisent l'inclusion, la confiance et l'égalité des chances.

Premièrement, nous affirmons que l'action parlementaire doit prendre appui sur les réalités vécues par les populations. La bonne gouvernance se mesure avant tout à ce qu'elle apporte concrètement aux individus pour garantir l'égalité des chances. Nous appelons donc à ce que les lois, les politiques et les budgets soient éclairés par diverses données et informations, notamment les données scientifiques et quantitatives, les statistiques officielles, ainsi que le savoir des populations locales et leur vécu. Nous soulignons la nécessité que les parlementaires soient présents auprès des populations qu'ils représentent et disponibles pour elles, en particulier dans les zones reculées ou touchées par des crises.

Il est essentiel de reconnaître la diversité des réalités vécues, en particulier celles des personnes en situation de vulnérabilité ou de marginalisation. Les vulnérabilités sont propres à chaque contexte, évolutives et souvent multidimensionnelles, et pour y remédier, il faut comprendre les cadres historiques, sociaux et culturels dans lesquels vivent les populations, ainsi que les obstacles qui entravent leur participation sur un pied d'égalité à la société et à la vie publique. Nous soulignons qu'en rapprochant différentes formes de données probantes, nous pouvons aider les parlements à mesurer les effets concrets de l'allocation des ressources, des lois et des politiques sur les populations, à mettre en évidence leurs conséquences imprévues et à répondre aux nouveaux besoins. Les parlements doivent s'attaquer à la fois aux effets immédiats et aux causes profondes des vulnérabilités, notamment les lois discriminatoires, les inégalités d'accès aux ressources et aux services, et les normes sociales, afin de créer un environnement favorable dans lequel les populations en situation de vulnérabilité et de marginalisation aient leurs chances et puissent exercer leurs droits.

F

#IPU153

Deuxièmement, nous soulignons l'importance de la redevabilité, de la transparence et de l'intégrité, ainsi que de la capacité des institutions à écouter les préoccupations des individus, à y répondre et à montrer que leur participation peut faire changer les choses. La bonne gouvernance et le renforcement des capacités des populations locales reposent sur la confiance entre les personnes et les institutions. Pour instaurer cette confiance – et resserrer les liens et établir de véritables partenariats avec les peuples qu'ils représentent –, les parlements doivent mener une action concertée pour prévenir la corruption et y remédier ; promouvoir une culture de l'intégrité dans leurs travaux ; examiner les défis actuels et, lorsque cela est nécessaire, entreprendre de réformer ou d'élaborer les mécanismes permettant de renforcer la transparence et l'éthique dans la vie politique et dans l'ensemble du secteur public ; accroître leurs capacités internes en vue d'exercer un contrôle plus efficace ; et collaborer avec d'autres acteurs clés.

Nous soulignons qu'il est essentiel que les populations locales soient informées et qu'elles nouent le dialogue avec les institutions qui les représentent. L'éducation civique a un rôle primordial à jouer, car elle aide les citoyens à comprendre la démocratie, leurs droits et leurs devoirs, ainsi que les rôles et responsabilités des parlements. Les parlements doivent veiller à ce que leurs processus institutionnels et décisionnels soient compréhensibles, accessibles et pertinents pour l'ensemble de la société. Ces efforts contribuent à l'instauration d'une culture de la redevabilité. Lorsqu'elle est dispensée dès le plus jeune âge, l'éducation civique peut favoriser la participation des jeunes à la vie publique. L'éducation civique doit également inclure des formations à l'intention des responsables locaux sur les processus législatifs et budgétaires.

Nous soulignons également que la mésinformation et la désinformation sapent la confiance et compromettent la prise de décision fondée sur des données probantes, privant ainsi les populations de leurs moyens d'action et affaiblissant la cohésion sociale. Les parlements doivent montrer l'exemple en communiquant de manière accessible et adaptée sur le plan culturel, en fournissant des sources d'information fiables, en renforçant la capacité du public à faire face à la mésinformation et à la désinformation, et en favorisant un débat public respectueux et étayé par des faits.

Nous sommes conscients des défis particuliers qui se posent dans les contextes de fragilité, de conflit et de crise, où les institutions et les populations locales peuvent connaître une méfiance, une exclusion et une insécurité accrues. Nous demandons que les réponses apportées dans de tels contextes tiennent compte des réalités locales et soient élaborées en consultation avec les populations touchées, notamment les personnes déplacées, les personnes ayant survécu à des conflits ou à des actes d'extrémisme violent, ainsi que les personnes touchées par des catastrophes naturelles et des phénomènes liés au climat. Leurs connaissances et leurs expériences doivent éclairer les efforts de relèvement et de consolidation de la paix. Les victimes de déplacements, de conflits et de violences doivent être considérées non seulement comme des personnes ayant besoin de protection, mais aussi comme des acteurs contribuant à bâtir des sociétés plus résilientes, plus inclusives et plus solidaires.

Troisièmement, nous appelons les parlements à s'ouvrir davantage en élargissant les mécanismes de participation du public et en nouant des partenariats plus solides avec les populations locales. Nous appelons également les parlements à être plus inclusifs, c'est-à-dire à garantir la participation des citoyens et des autres membres de la société – y compris les migrants, les réfugiés et les apatrides –, et à créer des mécanismes d'échanges réguliers permettant de définir les besoins et les priorités, d'élaborer des solutions et de recueillir des retours sur leur mise en œuvre.

En tant que parlementaires, nous avons le pouvoir et la capacité d'organiser et de faciliter le dialogue au sein des populations locales, de jeter des ponts par-delà les clivages politiques et sociaux, et de contribuer au règlement pacifique des tensions. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer nos compétences en matière de communication avec les populations locales et d'élaborer des moyens créatifs et concrets de prendre en compte leurs préoccupations, leurs expériences et leurs aspirations dans les processus parlementaires officiels, afin qu'elles puissent participer aux décisions qui les concernent.

Les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle (IA), modifient la manière dont les populations interagissent avec les institutions publiques et exercent leurs droits. Elles créent de nouvelles possibilités de participation et d'accès à l'information et aux services publics, et sont particulièrement importantes pour mobiliser les jeunes. Toutefois, elles peuvent aussi renforcer les fractures numériques et les inégalités, notamment les préjugés sexistes, faciliter la mésinformation et la désinformation, et compromettre les droits de l'homme. Les parlements doivent mener des

discussions ouvertes et éclairées sur les possibilités et les défis liés à l'IA et aux autres technologies numériques, et élaborer des lignes directrices et des cadres définissant comment ces technologies peuvent être utilisées de manière responsable pour renforcer la sensibilisation et la mobilisation du public, tout en garantissant la protection et la souveraineté des données.

La diversité de la société doit également se refléter dans la composition des parlements. Nous attirons l'attention sur les personnes qui, en raison d'obstacles persistants, peinent encore à faire entendre leurs opinions dans les processus décisionnels et à accéder à des fonctions dirigeantes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés ou sous-représentés. Nous sommes préoccupés par le fait que les progrès en matière de représentation des femmes et des jeunes dans les parlements marquent le pas. Nous devons rester vigilants et poursuivre nos efforts en mettant en place des cadres juridiques favorables, en proposant des mesures incitatives, des dispositifs de mentorat et un soutien au renforcement des compétences, et en luttant contre les préjugés culturels et sociaux susceptibles de limiter l'accès aux processus décisionnels.

Quatrièmement, nous nous engageons à poursuivre nos efforts en faveur de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités des populations locales en nous attaquant aux défis à long terme. Nous considérons que les parlements sont des espaces privilégiés pour anticiper l'avenir, en réunissant et en confrontant des points de vue divers afin de créer un socle commun pour les générations futures. Nous considérons également que les populations locales sont une source d'innovation et de solutions ancrées dans leurs réalités. Nous demeurons convaincus que la coopération parlementaire et les échanges entre pairs continueront de constituer des vecteurs essentiels pour partager des approches efficaces en matière de mobilisation des populations locales, renforçant de ce fait la cohésion sociale, la prise de décision fondée sur des données probantes et la gestion des nouveaux défis découlant des évolutions technologiques, sociales, économiques et environnementales.

Conscients de ces opportunités, nous nous engageons à prendre les mesures ci-après.

Fonder l'action parlementaire sur les réalités vécues par les populations

- Faire de la prise de décision fondée sur des données probantes un élément central du travail parlementaire en renforçant les capacités internes d'analyse et d'utilisation des données, en veillant à la disponibilité de données ventilées et en établissant des partenariats qui facilitent l'accès à diverses formes d'informations et de données probantes, ainsi que leur production.
- Évaluer les effets différenciés des lois, des politiques et des budgets – en particulier sur les femmes, les jeunes et les groupes confrontés à des formes multiples d'exclusion et de vulnérabilité –, tant avant qu'après leur mise en œuvre, et renforcer les indicateurs et les mécanismes propres à appuyer le contrôle parlementaire.
- Intégrer de manière plus systématique le savoir des populations locales, leurs témoignages et leur vécu dans les travaux des commissions et autres organes parlementaires, en gardant à l'esprit que les populations locales sont une source d'idées, de solutions et d'innovation.
- Élaborer, expérimenter et évaluer des approches novatrices pour favoriser l'association du public, et mettre en place des mécanismes permettant de l'informer de la manière dont ses contributions ont été prises en compte et traduites en actions concrètes.

Renforcer la redevabilité, la transparence et l'intégrité des institutions parlementaires

- Renforcer les mécanismes visant à prévenir et combattre la corruption, notamment en consolidant les normes relatives à la conduite et à la redevabilité des parlementaires ainsi que les mécanismes et les capacités de contrôle, en resserrant la collaboration entre les parlements et les institutions d'audit, les autres organes de contrôle, les autorités locales et la société civile, et en améliorant la transparence et l'accessibilité des informations publiques sur les processus décisionnels parlementaires et l'utilisation des ressources publiques.
- Aider le public à mieux comprendre les institutions démocratiques en investissant dans l'éducation civique, en veillant à ce que les filles et les garçons, dans toute leur diversité, bénéficient de chances égales de prendre part à la vie des institutions démocratiques dès leur plus jeune âge, et en élargissant les possibilités de participation aux institutions et à la prise de décision au niveau local.

- Veiller à ce que les débats et les communications parlementaires s'appuient sur des informations exactes, fiables et fondées sur des données probantes, renforcer les capacités à détecter et à combattre la désinformation et la désinformation, tant au sein des parlements que dans la société, et accroître la résilience des populations grâce à des informations accessibles, à l'éducation aux médias et à l'information et à un débat public respectueux.
- Renforcer les capacités des parlements à utiliser les nouvelles technologies, notamment l'IA, et à exploiter les possibilités qu'elles offrent pour améliorer la participation du public et l'accès à l'information, tout en anticipant les risques qui leur sont associés, en y remédiant et en mettant en place, lorsque cela est nécessaire, des mesures de protection.

Faire en sorte que les parlements deviennent plus ouverts et plus inclusifs

- Recenser, à partir des données actuelles et antérieures, les tendances en matière de sous-représentation dans les parlements, et déterminer les obstacles structurels, sociaux et institutionnels qui se recoupent et limitent la participation et la représentation égales des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres groupes traditionnellement sous-représentés, en vue d'élaborer des mesures concrètes pour lutter contre ces inégalités.
- Former les parlementaires et le personnel parlementaire au dialogue, à la médiation et à l'établissement de partenariats, et mettre en place des cadres permettant une collaboration structurée et durable entre les parlementaires, les populations locales et les autres acteurs concernés.
- Adapter les méthodes de communication et les messages des parlements aux contextes spécifiques et aux canaux privilégiés des différents groupes, associer les responsables locaux à la production et à la diffusion d'informations pertinentes au niveau local, et renforcer les échanges avec les populations isolées, mal desservies ou exposées au risque d'être exclues des processus décisionnels publics.
- Examiner comment l'utilisation responsable de l'IA et d'autres outils numériques dans les parlements peut contribuer à améliorer la communication avec les populations locales ainsi que leur participation, renforcer les capacités et élaborer des lignes directrices, des cadres et des mécanismes de contrôle à cet égard.
- Envisager de créer des espaces de dialogue régulier avec les populations locales afin de recueillir leurs contributions tout au long des processus parlementaires et de leur faire part des travaux parlementaires.

Poursuivre les efforts pour relever les défis à long terme

- Renforcer les mécanismes parlementaires permettant de relever les défis à long terme et intergénérationnels, notamment au moyen de la prospective, de l'évaluation des effets à long terme et de la prise en compte systématique des intérêts des générations futures dans l'élaboration des lois, la budgétisation et le contrôle parlementaire.
- Envisager de créer des commissions parlementaires consacrées aux enjeux d'avenir, ou, si de telles commissions existent déjà, envisager de les renforcer.

Nous remercions l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie de nous avoir réunis à l'occasion de cet important débat sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des populations locales. Nous nous engageons à porter le présent Communiqué devant nos parlements respectifs et à le diffuser aussi largement que possible aux niveaux national et local.

Nous appelons l'UIP à continuer de soutenir nos efforts au moyen de ses programmes, initiatives, mécanismes et outils existants, notamment les *Indicateurs pour des parlements démocratiques* et le *Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements*.

Ensemble, nous réaffirmons notre engagement à façonner un avenir avec les peuples et non simplement pour eux, à être à l'écoute des personnes que nous représentons, et, dans l'exercice de nos fonctions législative, budgétaire et de contrôle, à placer leurs besoins et leurs priorités au cœur de l'action parlementaire.